

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 27 JANVIER 2016**

N°CT2016.1/004-2

L'an deux mil seize, le vingt sept janvier à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial 11 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame Catherine BRUN, Madame Ange CADOT, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Jean-Noël COIRAULT, Madame Danièle CORNET, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Patrice DEPRez, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DOUMID, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Christian FOSSOYEUX, Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Gérard GUILLE, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehdi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Serge ROCHE, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur François VITSE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etait absent représenté ayant donné pouvoir :

Madame Laurence WESTPHAL à Madame Marie-Carole CIUNTU.

Secrétaire de séance : Monsieur Georges URLACHER.

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 27 JANVIER 2016**

N°CT2016.1/004-2

OBJET : **Plan local d'urbanisme** - Achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme engagée par la commune de Bonneuil-sur-Marne.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.134-9 ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bonneuil-sur-Marne n°10 du 17 décembre 2015 engageant la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Bonneuil-sur-Marne n°11 du 17 décembre 2015 portant accord de l'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune par l'Etablissement Public Territorial 11 ;

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne modifié, approuvé le 27 septembre 2007 ;

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2016, les établissements publics territoriaux sont compétents en matière d'élaboration du plan local d'urbanisme en lieu et place de leurs communes membres ;

CONSIDERANT que dans l'attente de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, les établissements publics territoriaux ont la possibilité de poursuivre les procédures d'élaboration et d'évolution du plan local d'urbanisme engagées précédemment par les communes membres ;

CONSIDERANT que cette possibilité est subordonnée à l'accord de la commune concernée ;

CONSIDERANT que par délibération n°11 du 17 décembre 2015, la commune de Bonneuil-sur-Marne a donné son accord pour que l'Etablissement Public Territorial 11 poursuive la révision de son plan local d'urbanisme ;

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 27 JANVIER 2016**

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE DECIDE l'achèvement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Bonneuil-sur-Marne.
UNIQUE :

FAIT A CRETEIL, LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MIL SEIZE.

Le Président,

Laurent CATHALA